Image not found or type unknown

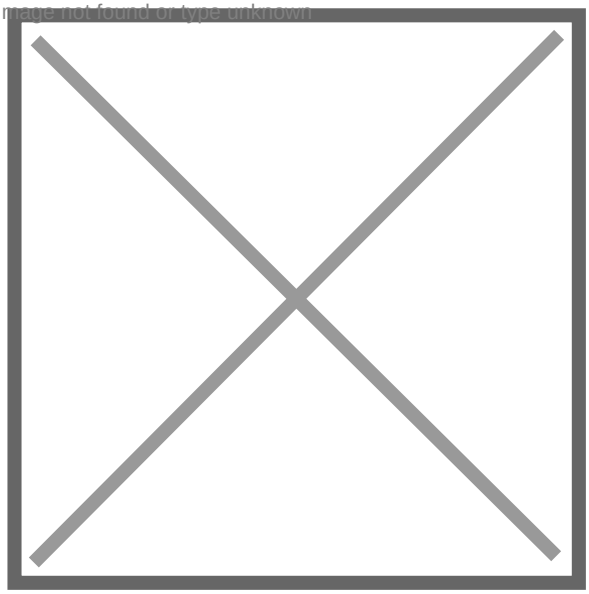

Obligation des enfants vis a vis des parents

Par **jacou24**, le **25/06/2009** à **08:11**

Bonjour, Mon père, agé de 87 ans, gravement malade a décidé depuis le mois de Septembre 2008 de retourner vivre seul dans son pavillon qu'il a partiellement fait rénover pour la circonstance. Depuis sa retraite a 62 ans jusqu'en 2008, il a vécu avec une demi soeur(non reconnue) qu'il a du reste pillé et conduit a la dépression, comme tout ceux qui ont vécu avec lui. (individu aux caractères et comportements hors du commun). Cette situation nous permettait de connaitre ses conditions vie car elle était proche de nous. Nous sommes trois enfants. Il refuse deux de ses enfants au profit d'une soeur considérée depuis la naissance comme sa favorite protégée. Nous avions de bonne relation avec celle ci, mais depuis que notre père vit seul, sa protégée, auquel il a désormais fait appel, ne veut plus communiquer, fuit les réunions de famille avec la mère, affirme ne pas voir son père alors que nous en avons la preuve du contraire. Nous ne savons plus désormais qu'elles sont ses conditions de vie. Nous savons qu'il a des ressources relativement faibles un petit patrimoine financier et immobilier. Nous faisons aucune confiance a notre soeur (qui sait manipuler, abuser de la faiblesse avec la complicicté du mari). Nous avons du intervenir et réequilibrer ces comportements vis a vis de notre mère, sans heurt toutefois. Voila! Que devons nous faire? nous ne souhaitons pas être passifs et indifférents! demande mise sous tutelle; attirer l'attention du procureur.....etc Merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **08:29**

bonjour, au vu l'état de votre père (gravement malade), vous pouvez saisir le juge des tutelles pour une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), par contre l'avis d'un médecin agréé (gériatrie) sera décisif pour que le juge des tutelles accède à votre requete, prenez contact avec le Greffe du Tribunal d'instance du domicile de votre père, courage à vous,

cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés